

Réunion du 28 septembre 2017

CD Pétanque 82

Membres présents : Mesdames Dany DEJARDIN, Carmen LAGARDE, Messieurs Franck CLEMENT, Alain GAZAGNES, Roger LEVACHER, Daniel MERCADIER, Jean-Pierre RAULY, Laurent ROUGIER

Membres excusés : Jean-Michel BEUCHER, Myriam LANET, Philippe PY

- **Approbation du compte rendu de la réunion du 29 juin 2017 :**

Compte rendu approuvé à l'unanimité

- **Point sur les championnats départementaux de clubs :**

CDCV : compétition terminée, petit soucis d'organisation au niveau des 1/2 et finale, qui se sont finalement déroulées au boulodrome du Marché Gare à Montauban.

D1 : champion : Grisolles ; vice-champion : Montbartier

D2 : champion : St Maurice ; vice-champion : Bressols

Le calendrier de ce championnat est trop étalé dans le temps, il faudra étudier d'autres possibilités pour 2018 (terminer plus tôt dans la saison).

CDCS : la quantité exceptionnelle d'équipes inscrites pour cette année pose des problèmes pour les clubs qui reçoivent ces journées de compétition. Les clubs en capacité de tracer autant de terrains sont peu nombreux, ce qui restreint notablement les possibilités d'accueil. La commission remercie encore les clubs qui font l'effort de recevoir.

Là encore le calendrier est à revoir pour 2018, il faudrait dans le meilleur des cas qu'à la fin du mois de février tout soit bouclé (poules, clubs qui reçoivent). La commission retient la version « 2 journées en 1 » pour 2018, cette version est peut-être amenée à réduire la quantité de clubs disposés à recevoir, mais elle leur permet de faire quelques bénéfices sur les repas de midi proposés, et sur la buvette qui reste ouverte plus longtemps. Les poules des divisions 4 et 5 seront, dans la mesure du possible, géographiques.

Pour ces compétitions, il faut aller de l'avant. Ne plus penser que ce qui se faisait « avant » va perdurer. Toutes les dates des CDC (5 journées + phases finales), ainsi que les dates de Coupe de France seront positionnées sur le calendrier envoyé aux clubs pour qu'ils puissent faire leurs demandes de concours en conséquence.

- **Commission arbitrage :**

L'examen départemental aura lieu le 20 ou 21 janvier 2018.

Une réunion pour prévoir l'arbitrage des qualifications 2018 sera prévue en début d'année. La commission arbitrage se chargera de nommer les arbitres par secteurs. La nomination de l'arbitre licencié au club qui organise sera une possibilité mais plus une certitude. Le règlement du forfait d'arbitrage sera fait directement par le cd par virement bancaire aux arbitres (les frais de déplacements sont compris dans le forfait).

Daniel Mercadier propose d'homogénéiser les tarifs des arbitres au sien de la CTMP.

Carmen Lagarde suggère de rémunérer également les délégués et les graphiqueurs.

Laurent Rougier : si les clubs doivent payer l'arbitre cela pourrait les freiner à se positionner pour recevoir les qualifications en secteur.

Proposition de demander une participation des clubs pour le défraiement de l'arbitre pour les qualifications 2018, le montant est fixé à 60 € : proposition acceptée à l'unanimité.

Un rappel aux clubs devra être fait au niveau des tenues pour les qualifications, de nombreuses entorses au règlement ont encore été constatées cette année.

Une formation des arbitres du CD 82 (remise à niveau et nouveautés 2018) sera organisée les 24 février et 3 mars, présence obligatoire sur l'une ou l'autre de ces deux dates.

Des formations Gestion Concours seront proposées aux clubs pour leur permettre de gérer seul leur concours et leurs qualifications en secteur.

- **Commission technique départementale :**

Le championnat départemental tripléte jeunes est fixé à la même date dans tous les départements de la CTMP pour 2018. Cette solution permettra de distribuer les équipes au championnat régional au prorata de la participation en département.

Le ¼ de finale du CDCJ aura lieu le 30 septembre à Millau, 2 équipes de Montpezat sont en lice (B/M et C/J).

Championnat de France jeunes, l'équipe Kinsley Richard, Kilian Pécile et Rocco Battista de Montpezat remporte la Coupe de l'Avenir. L'équipe minime Rouge de Moissac atteint les 1/8 de finale, beau parcours. Prestation très décevante de l'équipe de Montpezat championne en titre en junior, problème d'entente entre les joueurs. L'hébergement en structure collective n'a pas fait l'unanimité.

Laurent Rougier annonce que pour 2018, les équipes de ligue ne seront plus hébergées par la ligue. Un forfait par équipe sera mis en place, mais plus aucune réservation globale ne sera faite.

Problème du 26 et 27 mai : le CD82 n'est pas d'accord.

- **Commission féminine :**

CDCF 2018 : sur « 2 journées en 1 », début à 8h30 pour les parties du matin.

Journée de la Femme fixée au 4 mars, à voir si même schéma que pour les années précédentes.

Projet d'un Challenge triplète Mixte, en fin de saison sur 4 journées qualificatives sur des après-midi (3, 10, 17 et 24 novembre), 8 équipes qualifiées par journée, finale sur la journée (début à 9 heures), le 2 décembre. Les détails seront vus lors de la prochaine réunion de commission (qui organise et comment, modalités d'inscription, ouverts aux autres départements...).

- **Questions diverses :**

Les réunions des présidents seront désormais appelées : « réunions d'échanges joueurs et licenciés ».

La formule des qualifications pour 2018 reste la même que celle vécue en 2017 pour les qualifications masculines et les modalités du deuxième jour. Le sujet reste ouvert pour les qualifications féminines.

Réunion avec les responsables des secteurs

Présents :

Francis DEJARDIN et Patrick LE FLOCH (Nord)

Alain BOLHY et Michel MEURICE (Sud)

Jean-Pierre MURADOR (Est)

Pas de représentant pour le secteur Ouest, donc personne n'a été convoqué.

Laurent ROUGIER s'excuse du retard pris par la réunion du comité directeur qui avait lieu avant cette réunion, l'ordre du jour ayant été chamboulé à la dernière minute à cause du départ précipité de Mr Pommarede.

Les secteurs Nord et Sud ont fait des réunions préparatoires avant la convocation de ce soir, des pistes de réflexion leur ayant été données.

- **Est :**

Difficulté à s'accorder avec l'autre représentant, Monsieur TAISANT, pour prévoir une réunion cet été. Des précisions sont demandées sur ce que le comité attend des représentants de secteurs. Ecouter les licenciés ? les réunir pour réfléchir sur certains thèmes ? Mr MURADOR est prêt à s'investir pour ce secteur.

Laurent ROUGIER : le fonctionnement en binôme pour les secteurs est conseillé, il faut donc persévérer. Il se propose de se déplacer lors de la prochaine réunion de secteur.

- **Nord :**

La première réunion provoquée en secteurs le 14 avril n'a réuni que peu de club. Seuls quelques détails techniques ont donc été évoqués. La deuxième réunion a fait déplacer 6 clubs, 7 s'étant excusés, il semblerait que le club de St Porquier ait changé de Président sans prévenir le comité, à vérifier. Il en ressort que les joueurs trouvent les qualifications trop longues notamment à cause du doublon qualification pour les championnats régionaux et pour les championnats de France. La délocalisation des qualifications féminines pose problème. Le modèle en poule pour le deuxième jour des qualifications championnat départemental est souhaité, comme pour les qualifications aux championnats régionaux. Souvent les mêmes joueurs qui se rencontrent lors des qualifications en secteurs. La possibilité d'organiser à deux clubs une qualification est demandée.

Réponse : Pour ce qui est du calendrier des qualifications 2018, il sera aussi étalé qu'en 2017. Les dates ont été prévues par la CTMP comme pour les 7 autres départements. A compter de 2019, les dates et modalités des qualifications seront imposées par la FFPJP. Pour ce qui est de l'organisation, nous avons fait le bilan de ce qui avait fonctionné pour 2017 et de ce qui avait moins bien fonctionné, nous allons en tirer les conséquences pour 2018. Pour ce qui est des rencontres récurrentes entre les joueurs du secteur, c'est un inconvénient, mais 2017 était la première année de vie de ces secteurs, les autres départements qui sont sur ce modèle ne voient plus, à la longue, les licenciés se plaindre de ce fait. Pour ce qui est de la co-organisation pour les qualifications en secteur, nous attendons d'avoir les retours des vœux des clubs.

Pour ce qui est du CDCS au niveau des D4 et D5 où le principe de la date butoir est mis en place, les clubs se plaignent d'avoir du mal à arriver à ce mettre d'accord pour fixer une date pour jouer, idem pour les rencontres de coupe de France et de coupe de l'Amitié. Pour les deux journées en une, le prix des repas proposé par les clubs qui reçoivent est excessif, un repas moins cher et plus léger (type sportif) serait préférable.

Réponse : la commission compétition prend note de ces remarques et en tiendra compte lors de sa réflexion pour 2018. Pour ce qui est des repas, l'information sera transmise aux clubs organisateurs.

Des précisions sont demandées sur le mode de qualification pour le JP Tour 2017.

Réponse : ce sont les perdants des ¼ de finale de la qualification CDF doublette qui ont été retenus. C'est la dernière année qu'existe cette compétition au niveau de la CTMP.

Les féminines pourront-elle jouer en CDCS, ou le principe des joueuses grillées s'applique ?

Réponse : c'est le règlement national qui s'applique et s'impose normalement. Ce problème a été remonté à la FFPJP.

- **Sud** :

Seulement 7 clubs sur 28 étaient présents lors de la réunion préparatoire.

Concernant les qualifications, la demande qui ressort pour la majorité des clubs est le souhait qu'elles aient toutes lieu au Cours Foucault, y compris les qualifications provençal. Pour les vétérans, souhait de regrouper les secteurs pour 2018 (en 2 au 3 secteurs au lieu de 4). Pour les qualifications CDF, ne faire qu'un secteur au lieu de 4 (moins de participation qu'en qualification ligue). Souhait d'imposer les tenues identiques aux équipes dès le samedi.

Réponse : Les qualifications pétanque restent au boulodrome pour J2, pour ce qui est du provençal, la décision n'est pas encore prise par le CD. Pour ce qui est du regroupement des secteurs en vétérans, la question n'a pas encore abordée par le CD. Pour le regroupement des secteurs en qualification CDF, si l'argument est juste d'éviter que les « bons joueurs » se rencontrent en J1, ce n'est pas un argument recevable. Les tenues identiques dès le samedi serait idéal, mais cela aurait un coût financier important pour les clubs et notamment les clubs à petit budget, certaines équipes ont déjà du mal à avoir la même tenue en J2, ce n'est donc pas d'actualité pour 2018.

Concernant le CDC, le souhait des clubs est de repartir sur le principe de « 1 journée en 1 », le coût de ces journées est l'argument principal. La multiplication des journées remplacerait les concours d'hiver, notamment au niveau du CDCF il n'y a pas beaucoup de concours féminin au calendrier. Demande de remodeler les poules en CDCS en intégrant plus de club par poule. Organisation des phases finales du CDCV sur deux jours : ½ et finale. Passage à 6 joueurs pour le CDCJP au lieu de 4.

Réponse : Le principe de « 2 journées en 1 » a été retenu pour 2018 par la commission compétitions. Pour ce qui est des féminines les quelques concours féminins officiels ont très peu de participation, alors multiplier les journées de CDCF ne résoudra pas le problème. Pour ce qui est du nombre d'équipes dans les poules en CDCS, nous avons déjà beaucoup de mal à trouver des clubs qui souhaitent recevoir, alors si le nombre de terrains à prévoir augmente nous aurons encore moins de candidats. Les dates pour les compétitions 2018 seront prévues dans le calendrier communiqué aux clubs pour positionner leurs concours. Phases finales du CDCV, à voir pour 2018. Concernant le CDCJP, le règlement fédéral est en cours de réécriture, mais le passage à 6 joueurs ne serait effectif que pour 2019.

Demande à ce que la liste des joueurs honneur et élite soit communiquée aux clubs car la catégorisation n'apparaît pas sur les licences.

Réponse : la liste est en ligne sur le site du comité. La catégorisation n'est pas prévue d'apparaître sur la licence, les changements de catégorisation ne correspondent pas à la durée de vie d'une licence, le coût engendré serait trop important.